



L'écho des associations n°80 Janvier 2018



Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)

Le mot des administrateurs

C'est avec grand plaisir que la Maison Des Associations de Strasbourg vous présente tous ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année !

Une pensée amicale, particulièrement, pour toutes les associations qui, année après année, consacrent une grande partie de la période des fêtes à soutenir et apporter du réconfort et de la joie aux plus démunis, aux personnes dans la solitude.

2018 sera une année de réforme du secteur associatif. Le gouvernement a annoncé un « plan de développement de la vie associative ». L'année 2018 risque en effet d'être difficile à passer, notamment pour les associations sportives et culturelles et celles qui travaillent dans l'insertion, car ce sont souvent des structures de toute petite taille (à la différence du secteur sanitaire et social par exemple), qui n'ont pas la capacité d'amortir des coupes budgétaires importantes.

Ce sera l'occasion de réaffirmer le projet de société pour les prochaines années et de défendre des choix conformes aux valeurs humanistes qui dessinent une société solidaire, équitable et fraternelle.

Nous continuerons également à agir pour défendre les intérêts communs et le bien-être général... et si une nouvelle année ne chasse pas les difficultés de l'année précédente, disons-nous que nous sommes tous acteurs de notre vie et que l'avenir de la société dépend de chacun de nous.

Dans notre vie, dans notre association, abordons cette année avec confiance et détermination pour préparer ensemble l'avenir.

Fermeture de la MDAS pendant les congés d'hiver

La Maison Des Associations sera fermée du **vendredi 22 décembre à 19h au mardi 2 janvier à 8h30.**

[Retour au sommaire](#) ▲

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

>> Mardi 23 janvier de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à une soirée d'information collective :

Président, trésorier, secrétaire : Qui êtes-vous ? Que faites-vous ?

Intervenante : Fabienne Orban, centre de ressources de la MDAS

Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39.

> Pour consulter le programme complet de nos soirées d'information :



Lieu : Maison des associations, 1a place des Orphelins – 67000
Strasbourg

>> Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :

http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez bien sûr le devenir !

Du 1er décembre 2017 au 1er mars 2018, les associations peuvent publier leurs offres de bénévolat sans être membre de la Maison Des Associations. Au-delà de ces trois mois gratuits, pour l'association qui veut garder active l'annonce sur le site 'Bourse au bénévolat', l'adhésion devient nécessaire.

Pour en savoir plus : projets@mdas.org.

>> Jeudis 11 et 25 janvier 2018 de 17h à 18h30 – Permanence Comptabilité/Fiscalité

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide **gracieusement** et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité.

Uniquement sur **rendez-vous**, elles sont animées par un **expert-comptable** et ont lieu dans les locaux de la Maison Des Associations en moyenne **deux jeudis par mois** (le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois).

> Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles

L'association Alsace Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des bénévoles associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS).

Formation Comptabilité niveau 2 :

Lieu : Strasbourg - **Maison Des Associations**

Dates : jeudis **25 janvier 2018, 1er février** et **8 février 2018**

Horaires : **18h30-21h30**

Organisme de formation : RH Asso - Jeanne MAGGULLI

9 heures de formation réparties sur trois séances

Objectifs : Comprendre le processus de comptabilisation. Comprendre le système d'une comptabilité informatisée.

Contenu : Comptabilisation des opérations courantes et de fin d'année (inventaire). Elaboration des documents de synthèse (Bilan et compte de résultat). Comptabilité d'un projet. Analyse financière.

>> Inscrivez-vous vite directement sur le site :

<http://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/formations> !

[Retour au sommaire](#) ▲

Actualités

Actualités juridiques et pratiques

• Bien définir le représentant légal d'une association

Le représentant légal d'une association n'est pas obligatoirement le président du bureau, comme beaucoup le croient, ni celui du conseil d'administration. Plus qu'un point de droit, il s'agit de la survie même de l'association. Or, pour devoir consulter juridiquement de très nombreux exemplaires de statuts associatifs, nous nous rendons compte que le problème est beaucoup plus répandu qu'on ne le pense.

Au sens strict, le représentant légal d'une association est celui qui représente l'association devant la justice. Plus largement, c'est aussi la personne qui signe les contrats ou les demandes de subventions, au nom de l'association.

Les associations n'ont pas de représentant légal mais seulement des représentants conventionnels. Cela veut dire que le titre de représentant n'existe que si les statuts le prévoient ou qu'une décision de l'assemblée générale est intervenue. Par conséquent, le président du conseil d'administration ou du bureau n'est pas nécessairement le représentant de l'association : il ne bénéficie de cette qualité que si les statuts le prévoient ; ce qui est souvent le cas pour les associations d'Alsace-Moselle, car les statuts le mentionnent.

Les statuts peuvent librement mettre en place un ou plusieurs représentants de l'association : un pour représenter l'association dans son administration, un pour représenter l'association en matière financière, un pour ester en justice, etc. Si les statuts ne désignent pas de représentant légal, le juge pourra, en cas de poursuites judiciaires, désigner lui-même un représentant légal.

Attention, pour pouvoir accomplir un acte au nom de l'association, le représentant va devoir faire suivre sa signature de son nom et de sa qualité de représentant de l'association. S'il ne le fait pas, il peut être considéré comme avoir conclu personnellement le contrat.

En cas de problème, le représentant légal se retrouve en première ligne. Mais cela ne veut pas dire que les autres dirigeants, qui auraient été au courant des faits et qui n'auraient pas agi, ne pourront pas être jugés co-responsables. Il s'agit notamment des membres du conseil d'administration, en particulier le trésorier, le secrétaire et le vice-président. La responsabilité personnelle de ces personnes, y compris un dirigeant de fait (1), pourra être engagée en cas de faute de gestion ou de faute détachable de leurs fonctions. Le simple fait de signer un chèque, sans au préalable avoir vérifié que les comptes étaient approvisionnés, engage la responsabilité du signataire et de ceux qui avaient la responsabilité de la tenue des comptes.

(1) Pour rappel, un dirigeant de fait est une personne qui n'est pas nommée par le conseil d'administration mais qui a une activité de direction en toute indépendance et liberté.

> **Source** : Lettrasso N°698 du 31 octobre 2017 – Lettre d'information hebdomadaire de www.loi1901.com

• Responsabilité et obligation de moyens au sein d'une association

L'obligation de moyens est une obligation dite de "prudence et de diligence" alors que l'obligation de résultat est une obligation dite "déterminée". Exemple souvent cité : le

médecin n'a pas l'obligation de guérir son patient, il doit le soigner avec "science et conscience" selon la célèbre formule de Rabelais. Juger la responsabilité des parties, lorsque seule l'obligation de moyens est exigée, relève souvent d'une loterie juridique soumise à interprétation. Et le risque est grand pour l'association coupable. L'obligation de « prudence et de diligence » pour une association qui organise des stages d'initiation au vol ultra léger motorisé (ULM) par exemple, est de s'assurer que les élèves ont bien assimilé les consignes techniques, de mesurer le niveau réel des connaissances théoriques mais aussi de tester leurs capacités psychologiques. La responsabilité de l'association ne repose pas sur une faute commise, mais dans le fait de ne pas mettre (ou mal mettre) en œuvre des moyens suffisants lors de la formation dispensée à la victime.

> **Source** : Lettrasso N°702 du 28 novembre 2017 – Lettre d'information hebdomadaire de www.loi1901.com

• **Vers un régime de faveur pour les dirigeants bénévoles ?**

Face à l'une des difficultés les plus importantes rencontrées par le monde associatif – le renouvellement des dirigeants associatifs bénévoles – et afin d'encourager la prise de responsabilité associative, des députés proposent d'atténuer les condamnations de dirigeants bénévoles associatifs au titre de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif dans le cadre de liquidations judiciaires. En l'état du droit, les dirigeants associatifs bénévoles sont placés au même rang que les dirigeants d'entreprise. Ainsi, la proposition de loi soutenue par les députés entend tenir compte de la qualité de bénévole du dirigeant et des moyens dont dispose l'association pour se prémunir des risques financiers en ajoutant une phrase au premier alinéa de l'article L. 651-2, telle que : « Lorsque la liquidation judiciaire concerne une association à but non lucratif, le tribunal apprécie l'existence d'une faute de gestion au regard de la qualité de bénévole du dirigeant et des moyens dont disposait l'association pour se prémunir des risques financiers. ».

> [Ass. nat., proposition de loi no 308 du 17 oct. 2017](#)

> **Source** : Associalettre n° 98 : l'actualité des associations et du site associathèque, www.associatheque.fr

Actualités

• **Les associations au défi des objectifs de développement durable**

La Fonda et le Mouvement associatif relancent leur appel à contributions auprès des associations pour nourrir le site www.solutionsdassociations.org. Cette plateforme recense et valorise les réponses associatives face aux grands défis actuels. L'objectif : partager les bonnes idées et inspirer.

La dynamique impulsée en début d'année par solutionsdassociations.org se prolonge afin de mettre en lumière la capacité des associations à répondre aux enjeux qui traversent notre société, et leur rôle structurant pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Nous invitons toutes les associations qui le souhaitent à participer à cette plateforme et à y valoriser leur apport à la réalisation des ODD en nous adressant leur contribution.

Ces expertises et retours d'expérience permettront notamment de nourrir la réflexion conduite lors de la grande Université de prospective, organisée les 22 et 23 mars 2018 par la Fonda en partenariat avec le Mouvement associatif, Futuribles International et le Comité 21, et d'inspirer d'autres acteurs du monde associatif et de la société en général.

> [En savoir plus et contribuer](#)

> Découvrir le site www.solutionsdassociations.org

> **Source** : Newsletter de La Fonda, 23 novembre 2017, www.fonda.asso.fr

• **Associations : 5 recommandations pour bien protéger vos données**

Les données informatiques de l'association (éléments comptables, coordonnées des adhérents, identifiants et mots de passe) se trouvent au centre de votre système d'information et vous devez respecter les obligations définies par la loi informatique et libertés.

1. Prendre conscience du besoin de protection : un bénévole réalise le site d'une association de quartier, puis quitte la structure en oubliant de communiquer les identifiants et mots de passe permettant d'administrer les pages web ou encore mise en jeu des contenus confidentiels peut donner l'accès à des personnes non autorisées. Quelqu'un avait donc accès à l'interface de gestion de l'hébergeur et

pouvait ainsi « intercepter » les mails et leurs contenus.

2. Respecter les obligations de la CNIL : [L'article 226-17 du code pénal](#) stipule que: « le fait de procéder ou de faire procéder à un traitement de données à caractère personnel sans mettre en œuvre les mesures prescrites à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « loi informatique et libertés », est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende ».

3. Définir des sauvegardes adaptées à vos besoins : la sauvegarde demeure essentielle dans tout processus de protection et doit être adaptée à vos besoins. Il est nécessaire de mettre en place une procédure adaptée.

4. Protéger vos identifiants et mots de passe : Afin de gérer la multiplicité et la complexité nécessaires de vos identifiants, vous pouvez choisir des mots de passe dont la phonétique est facile à retenir, par exemple : j'ai acheté 4 bandes dessinées devient GHt4BD. Pour la gestion de votre association et contribuer à l'amélioration de la sécurité, privilégiez les logiciels libres (voir le [Guide Libre Association de l'April et Framasoft](#)). Leur code ouvert permet de savoir ce qu'ils font de vos données contrairement aux logiciels propriétaires.

5. Maîtriser le facteur humain : dans la chaîne de sécurité, le facteur humain est central. Pour illustrer cette « faiblesse », les spécialistes de la sécurité informatique ont pour habitude de dire que la majeure partie des soucis de sécurité est générée par ce qui se situe entre la chaise et le clavier, en l'occurrence, vous. Vous trouverez des conseils dans le [guide produit par l'Anssi](#). Un article de Laurent Costy, April

> Pour lire l'article complet : [ici](#)

> **Source :** Newsletter, Associations mode d'emploi, 21 novembre 2017, www.associationmodedemploi.fr

Actualités de fonds

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

Réforme entrepreneuriale du modèle associatif ?

Le rabibochage récent entre une petite partie [...] du secteur associatif et le gouvernement démontre encore une fois que le modèle associatif gêne nos dirigeants. Les associations sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité économique, **la défection de l'Etat dans la reconnaissance du service public rendu (et souvent demandé)**, le retrait suiviste des collectivités locales n'y est pas pour rien. Avons-nous souhaité développer des activités lucratives pour équilibrer (doux euphémisme) nos budgets ?

Depuis des années, nous demandons une réforme du statut associatif pour séparer les structures qui n'en ont plus que le nom de celles qui en ont les usages. Hélas, la seule réponse apportée a été cette loi ESS qui a accrédité l'idée que le fourre-tout économique était la meilleure réponse possible : l'ESS englobe toutes les associations, les coopératives (Scop et Scic), les mutuelles (assurances et banques), les fondations, des sociétés commerciales (avec un vague agrément Esus) et bientôt les fonds de dotation ... Inventaire à la Prévert !

Dans cette petite phrase subrepticement lâchée par le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer "Tout l'enjeu consiste à renverser certaines logiques ayant jusqu'ici prévalu, et de favoriser l'engagement sans le dissocier du modèle économique des associations." ou quand le Premier ministre, Édouard Philippe, évoque "une réforme du modèle associatif afin de répondre aux mutations qui le touchent, de mieux accompagner son développement économique et de mieux reconnaître le bénévolat et l'engagement en général", il faut y voir d'autres réalités que celles qui font l'ADN des associations pour lesquelles l'**engagement** d'un individu est l'attitude qui consiste à **prendre parti par son action et ses discours** sur des questions culturelles sociales, voire sociétales ou politiques -l'éducation populaire parlait de militantisme- et le **bénévole** une personne qui rend un service sans demander de rémunération en retour, sans en tirer de profit. N'oublions pas les tentatives (avortées pour le moment) de distribuer le RSA moyennant quelques heures de bénévolat...

Les représentants du Mouvement associatif, du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) ou autres Collectif des Associations Citoyennes (CAC) rencontrent le Cabinet de Jean-Michel Blanquer et la DJEPVA le 13 décembre 2017, avec trois points à l'ordre de la rencontre : la politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations, le développement des activités d'utilité sociale et la reconnaissance du bénévolat et développement d'une société de l'engagement

> **Sources :** Newsletter, 6 décembre 2017 Association Mode d'Emploi, www.associationmodedemploi.fr et Lettrasso N° 704 du 12 décembre 2017

- Lettre d'information hebdomadaire de www.loi1901.com

> Pour lire les **articles complets** : [ici](#) et [ici](#)

[Retour au sommaire](#) ▲

Appels à projets, prix, concours, etc.

*Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.
Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :*
http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

Prix « SUEZ Initiatives – Institut de France » – Fonds SUEZ Initiatives et Institut de France

Le Prix SUEZ initiatives-Institut de France récompense tous les deux ans des projets et des innovations qui contribuent à développer les services de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets dans les pays en développement. Deux Prix sont remis : le « Prix Accès aux Services Essentiels » (récompense de 50 000 € pour une innovation de nature technique, organisationnelle, financière, sociale ou qui porte sur des outils de diffusion des savoirs) et le « Prix Entrepreneuriat Social » (récompense de 50 000 € pour une initiative portée par un entrepreneur social, ayant un impact sur les plans économique et social).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 janvier 2018**
>> Pour en savoir plus :
http://www.prix-initiatives.com/site/FR_C60903_I60561.htm?KM_Session=4d231a55c90bb9c6bd0d43c6a41ce2fd

Appel à projets Fondation de France - Allez les filles !

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif d'utiliser la pratique sportive hebdomadaire comme un outil au service de l'insertion ou l'amélioration de la santé des jeunes femmes de 12 à 25 ans qui en sont éloignées au sein des quartiers populaires. Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi être étudiés.

Thématique : Education – Enfance – Jeunesse, Sport

>> **Date de clôture : 17 janvier 2018**
>> Pour en savoir plus : <https://www.fondationdefrance.org/fr/allez-les-filles>

Appel à projets – Fondation Eiffage - Bien vivre ensemble sur tous les territoires

Cet appel à projets est ouvert aux structures sociales et solidaires ayant un projet visant à maintenir ou créer du lien social. Cet appel s'adresse donc aux entités ayant un fort ancrage local et travaillant en complémentarité avec les acteurs présents sur leur territoire. Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la mixité (en termes d'âges ou encore de catégories professionnelles). La thématique principale est la citoyenneté.

>> **Date de clôture : 20 janvier 2018**
>> Pour en savoir plus : <http://fondationeiffage.ulule.com/>

Appel à projets – Fondation de France - Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante

La Fondation de France veille à ce que les projets soient d'intérêt général (non concurrentiels notamment) et apprécie leur qualité globale ainsi que leur caractère innovant.

Dans le cadre de ce programme, l'insertion professionnelle des publics en difficulté doit constituer un objectif prioritaire du projet.

Thématique : Emploi – Economie, Numérique

>> **Date de clôture : 24 janvier 2018**
>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2Bp6zXT>

Appel à projets – SEED Foundation - Terroirs africains

SEED Foundation souhaite valoriser les produits locaux des terroirs africains (savoir-

faire, produit du terroir, pratique agricole...) et optimiser leur mode de gestion afin de soutenir leur rôle dans le développement de l'agriculture familiale en Afrique. Il s'agit de soutenir les projets de maintien de la diversité des produits locaux des terroirs tout en proposant des perspectives de transformation et d'innovation du système agricole.

Thématique : Environnement – Cadre de vie

>> **Date de clôture** : **6 février 2018**

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2nZ1tM6>

Appel à projets – Fondation ADREA - Favoriser le confort et le mieux-être des personnes en fin de vie par le biais des nouvelles technologies

L'enjeu de cet appel à projets est de favoriser le confort et le mieux-être des personnes en fin de vie grâce aux nouvelles technologies, telles que la domotique, la robotique ou encore l'équipement numérique des établissements ou lieux de vie adaptés. La finalité est de permettre aux personnes de finir leur vie plus dignement et dans de meilleures conditions en leur offrant un environnement adapté à leurs besoins.

Thématique : Personnes âgées

>> **Date de clôture** : **7 février 2018**

>> Pour en savoir plus : <https://fondation.adrea.fr/soumettre-un-projet>

Appel à projets – Fondation MAIF - La prévention des risques via l'Intelligence Artificielle et le Big Data

L'objectif de cet appel à projets est d'approfondir la recherche en connaissances, apporter des solutions de prévention et de sensibilisation dans le domaine du risque et plus particulièrement sur les champs suivants :

- Compréhension des comportements irrationnels.
- Mobilité, voitures connectés et autonomes.
- Les vulnérables face aux nouvelles mobilités.
- Capteurs, objets connectés et Smart Home.
- Données personnelles et privacy.

Thématique : Numérique, Santé – Handicap

>> **Date de clôture** : **23 février 2018**

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2jS5rBU>

Prix Spécial associations étudiantes

Visant à récompenser des projets solidaires en matière de bonne alimentation en faveur de la jeunesse fragilisée, menées dans le cadre d'associations sous statuts loi 1901, le Prix Spécial s'adresse aux étudiants, notamment pour ceux appartenant à une école ou une université partenaire d'Auchan Retail France, dont le projet citoyen s'effectue dans le périmètre géographique de l'un des magasins d'Auchan Retail France.

Les critères suivants seront déterminants :

- > le caractère innovant, original ou expérimental
- > le maillage local avec des institutions / acteurs du territoire (association, école, hôpital...)

> être pérenne

> le démarrage au cours du 1er trimestre 2018

Thématique : Education – Enfance – Jeunesse

>> **Date de clôture** : **26 janvier 2018**

>> Pour en savoir plus : <https://www.fondation-auchan.com/actualite/?lastnews=1>

Appel à projets – Fondation Orange - musique vocale

Nous soutenons des projets musicaux vocaux (avec voix solistes et/ou chœur) dans les répertoires classiques, jazz et musiques du monde. Notre action de mécénat se décline selon les axes suivants :

L'insertion professionnelle des jeunes artistes : jeunes groupes musicaux professionnels (ensembles vocaux, chœurs/orchestres), Académies pour jeunes chanteurs.

La diffusion et démocratisation de la musique vocale : Festivals, Opéras et Théâtres lyriques (pour des captations et diffusions d'opéras dans des salles de cinémas ou en plein air). Associations développant des actions de sensibilisation et ateliers pour les jeunes publics ou publics empêchés et/ou isolés. Nous sommes aussi attentifs aux **projets musicaux numériques** qui participent à

une diffusion plus large et participative de la musique.

Critères de sélection

- Projet collectif avec voix dans les répertoires classiques et jazz (pas de soutien individuel à un artiste ou bourse de formation)
- Projet interprété par des jeunes professionnels
- Projet artistique audacieux proposant découverte d'artistes, d'œuvres, créations, résidences et coproductions...
- Projet à rayonnement national voir international
- Si international, projet en lien avec les pays dans lesquels le groupe Orange est présent.
- Projet à large diffusion (5 concerts minimum)

Nous n'accordons pas de soutien ou bourse à des artistes individuels ; nous ne soutenons pas de concert unique et événementiel ou d'enregistrement isolé CD ou vidéo. Notre mécénat peut être complémentaire à celui d'autres mécènes. Le prochain comité de sélection se déroulera en mars 2018 et sélectionnera des projets musicaux qui débiteront ou se dérouleront sur la période du second semestre 2018.

>> Date de clôture : 31 janvier 2018 minuit
>> Déposez [votre dossier en ligne](#) du 15 décembre au 31 janvier 2018 minuit.

Les [dossiers](#) reçus sont instruits puis transmis pour étude aux membres du comité de sélection musique composé de six experts musicaux (directeurs de festivals, chefs d'orchestres, directeurs d'opéras, musicologues, journalistes).

Appel à projets – Fondation de France - Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Dans un contexte légal qui valorise l'exercice de leur citoyenneté, la Fondation de France entend soutenir les projets inclusifs, quel que soit le domaine de vie, co-construits avec les personnes handicapées et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité. La Fondation de France entend ainsi influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits.

>> Dates limites de transmission des dossiers : 14 février, 2 mai et 3 octobre 2018

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2oul94s>

Appel à projets 2018 - Fondation de France - Sport et santé en milieu rural

Dans une logique de prévention des maladies et d'amélioration de la santé, la Fondation de France entend soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive régulière et de proximité pour les personnes qui en sont les plus éloignées. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner majoritairement les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge.

>> Date limite de réception des dossiers : 21 février 2018 avant minuit.

>> Pour en savoir plus : <https://www.fondationdefrance.org/fr/sport-et-sante-en-milieu-rural>

Appel à projets – Fondation de France - Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : produire et se nourrir localement

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).

>> Date limite de dépôt des dossiers : lundi 26 février 2018

>> **Contact :** solidaritesinternationales@fdf.org

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2zcm2bS>

Appel à projets – Fondation de France - Humanisation des soins : accueillir et accompagner dans les lieux de soins

La Fondation de France soutient des projets permettant de :

- Favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues, avec une attention particulière pour les situations d'interculturalité, de vulnérabilité et de précarité ;
- Soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles : refus de soins,

- annonces de maladies graves, violences, etc. ;
- Soutenir les soignants souhaitant développer des techniques complémentaires et alternatives de prise en charge ;
 - Améliorer l'accueil et l'accompagnement de l'entourage ;
 - Favoriser l'implication des patients et de leurs proches dans le projet de soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

- Projets de formations d'équipe, notamment à l'évaluation des symptômes, à la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité...
- Projets autour de la médiation, l'interprétariat.
- Supervision, analyse de pratique, groupes de travail pluridisciplinaires (entre équipes, services, structures).
- Projets d'accueil des patients et des proches dans des lieux et avec des modes d'information adaptés, co-construction de projets de soin (proches, soignants, soignés).
- Formations aux situations spécifiques, à l'évolution des pathologies, à la prise en charge à domicile...

>> **Date limite de transmission des dossiers : 7 mars 2018**

>> **Contact :** humanisation@fdf.org

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2o1CmbH>

Appel à projets – Fondation de France - Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante

La Fondation de France veille à ce que les projets soient d'intérêt général (non concurrentiels notamment) et apprécie leur qualité globale ainsi que leur caractère innovant.

Dans le cadre de ce programme, l'insertion professionnelle des publics en difficulté doit constituer un objectif prioritaire du projet.
Thématique : Emploi – Economie, Numérique

>> **Date de clôture : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2Bp6zXT>

Appel à projets – Fondation Kellogg

La fondation Kellogg a pour but de soutenir des idées/approches nouvelles et innovantes visant à aider les enfants vulnérables. Elle intervient dans les trois domaines suivants : « éducation des enfants », « santé des enfants » et « familles ».

Les dossiers sont reçus et étudiés tout au long de l'année.

>> Pour en savoir plus : <http://www.wkkf.org/>

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :

http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

[Retour au sommaire ▲](#)

Contact :
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison Des Associations de Strasbourg
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG